

---

---

**N° 95-0073 - Déplacements et voirie + finances et programmation - Jonage - Acquisition d'une parcelle de terrain située rue de la République et appartenant à la Commune - Département de l'action foncière -**

---

---

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

**A. Expose ce qui suit :**

Je vous sou mets le dossier concernant l'acquisition, par la Communauté urbaine, d'une parcelle de terrain de 137 mètres carrés, située rue de la République à Jonage et appartenant à la Commune.

Cette acquisition intervient dans le cadre de l'élargissement de cette voie dont la Communauté urbaine a déjà acquis plusieurs parcelles nécessaires à la réalisation de ce projet.

Aux termes du compromis qui vous est présenté, ladite parcelle serait acquise au prix de 27 500 F, toutes indemnités comprises ;

**B. Propose** d'approuver ledit compromis et de l'autoriser à signer l'acte authentique à intervenir, enfin de fixer l'imputation de la dépense ;

Vu ledit compromis ;

Oùï l'avis de ses commissions déplacements et voirie et finances et programmation ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** ledit compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de cette acquisition fera l'objet d'une imputation en dépenses au budget de la Communauté urbaine - exercice 1995 - sous-chapitre 922-000 - article 210-9 - dossier n° 1 063.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,